

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE DE VINON



**ANNÉE 2023**

## ***SOMMAIRE***

### **Délibérations du Conseil Municipal**

*(Extraits des délibérations conformes au registre)*

#### **Séance du 11/12/2023**

**2023\_0055** - Elaboration de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) – Arrêt des zones ZAENR communales

**2023\_0056** - DEVIS COLAS – AMENAGEMENT RUE DES MESANGES

**2023\_0057** - AMENAGEMENT RUE DES MESANGES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

**2023\_0058** - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

**2023\_0059** - DÉPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

**2023\_0060** - DM N°1 – BUDGET 28704 - LOTISSEMENT

**2023\_0061** - ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

***Mis en ligne le 15/12/2023***





Envoyé en préfecture le 13/12/2023  
Reçu en préfecture le 13/12/2023  
Publié le  
ID : 018-211802871-20231211-2023\_0055-DE

République Française  
Département Cher  
**Commune de Vinon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	7

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du cher  
Le : 13/12/2023  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 13/12/2023

L'an 2023, le 11 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : MM : MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2023\_0055 – Elaboration de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) – Arrêt des zones ZAENR communales

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que leurs ouvrages connexes ZAENR).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L.141-5-3 du code de l'énergie)

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoi qu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Le rapporteur précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).
- L'article L.314-41. du code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique.
- Les communes identifient par délibération du conseil municipal, **après concertation du public** selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Compte tenu de ces éléments, le rapporteur expose :

- Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes :
  - la mise à disposition d'un registre de concertation permettant de recueillir les observations du public sur les ZAENR, présent à la mairie, aux jours et heures d'ouverture du public. La consultation s'est déroulée du 8 au 30 Novembre 2023.
  - L'information par mailing communal
- Le bilan de la concertation, annexé à la présente décision, est synthétisé ci-après :

Les ZAENR proposées après concertation sont les suivantes :

- Agrivoltaïsme :
  - 1 parcelle cadastrée en B901, d'une surface de 2 570 m<sup>2</sup>, présentée sur la carte en annexe
  - 4 parcelles cadastrées en ZK19, ZK20, ZK22 et ZK26, d'une surface d'environ 25 Ha, présentée sur la carte en annexe
- Agrivoltaïsme ou centrale au sol :
  - 1 parcelle cadastrée en ZE 8, d'une surface de 4 760 m<sup>2</sup>, présentée sur la carte en annexe

Le rapporteur propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

- Identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision et présentant les surfaces cadastrées :
  - 1 parcelle cadastrée en B901, d'une surface de 2 570 m<sup>2</sup>, présentée sur la carte en annexe
  - 4 parcelles cadastrées en ZK19, ZK20, ZK22 et ZK26, d'une surface d'environ 25 Ha, présentée sur la carte en annexe
  - 1 parcelle cadastrée en ZE 8, d'une surface de 4 760 m<sup>2</sup>, présentée sur la carte en annexe
- Charge Madame le Maire de transmettre, au référent préfectoral et à l'EPCI, les zones identifiées.


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/12/2023

Le Maire  
Marie-France MARIX

Secrétaire de séance  
M. HAY Serge



Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 
ID : 018-211802871-20231211-2023_0055-DE

# REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

Relatif à l'élaboration de Zone(s) d'Accélération des Energies  
Renouvelables (ZAENR) sur la commune de :

.....

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20231211-2023\_0055-DE



# REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

Concertation préalable à l'élaboration de Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) de la commune de :

VINON.....

En exécution de la délibération du Conseil municipal n° 2023\_0621 en date du 6 Novembre 2023, je soussigné,  
MARIX Marie-Françoise....., Maire de la commune de VINON....., ai ouvert, ce jour, le présent registre coté

et paraphé, pour recevoir les observations du public.

A ..... Vinon....., le 8 Novembre 2023

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20231211-2023\_0055-DE





Envoyé en préfecture le 13/12/2023

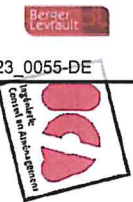
Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 018-211802871-20231211-2023\_0055-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2023  
 Reçu en préfecture le 13/12/2023  
 Publié le  
 ID : 018-211802871-20231211-2023\_0055-DE

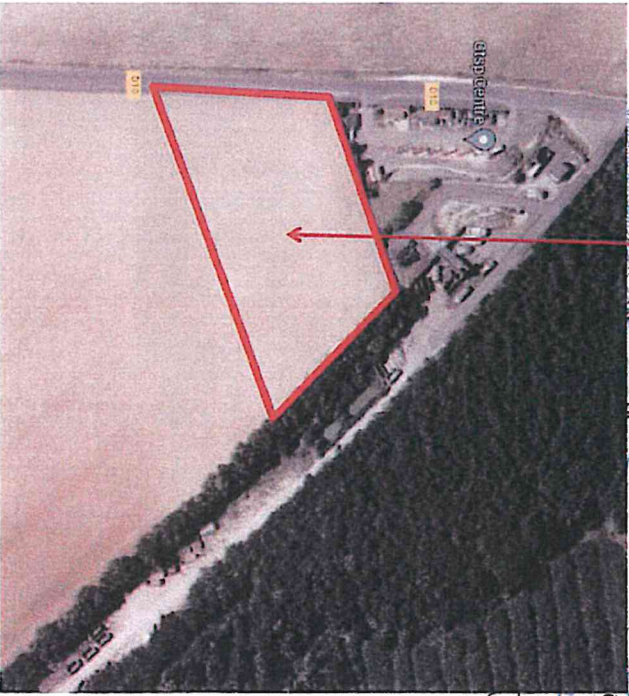
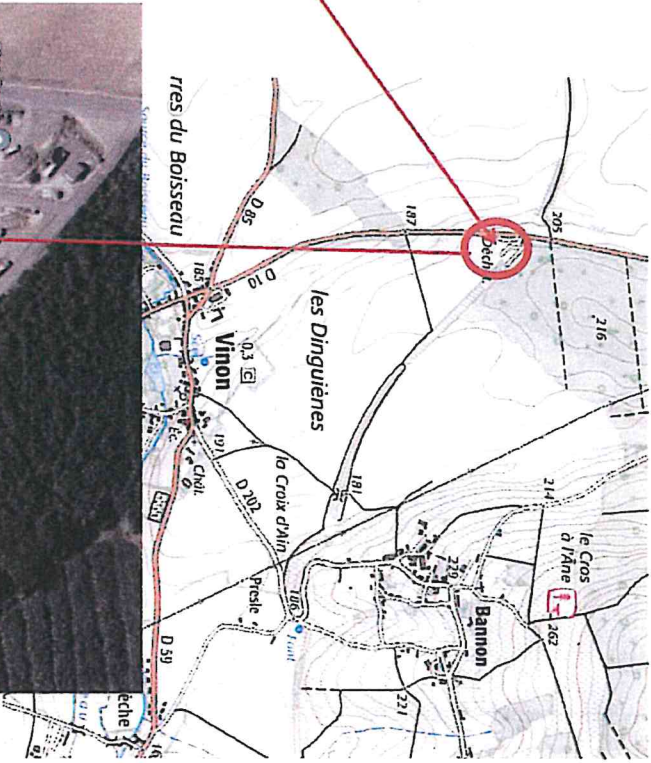
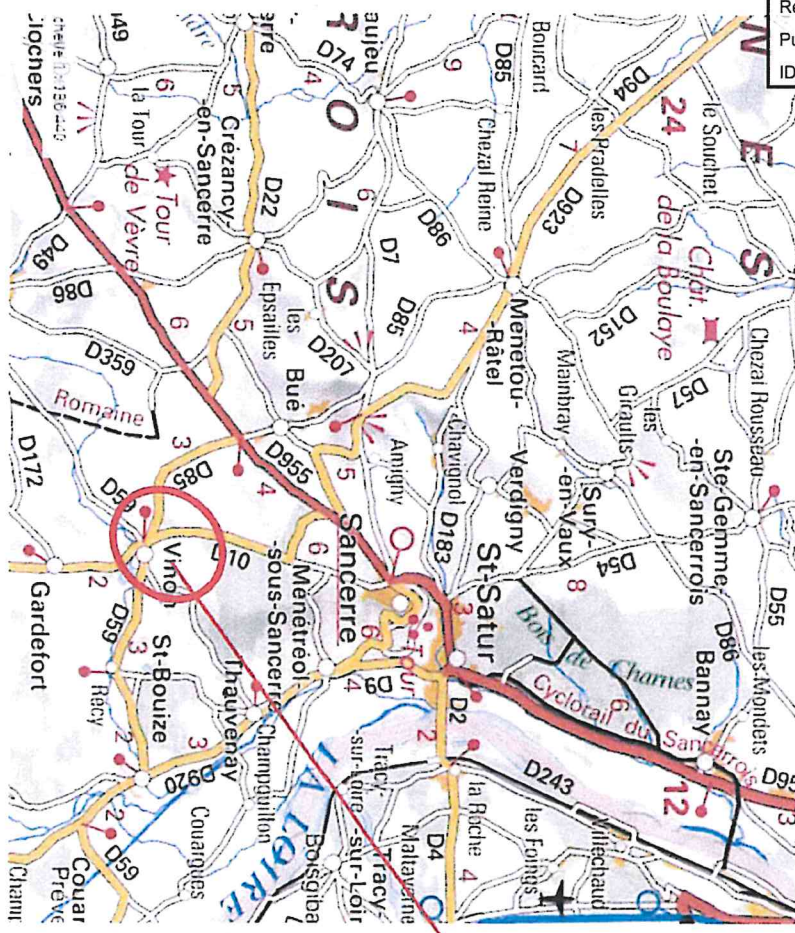


Bureau de projets d'avenir

**Syndicat Mixte de Collecte et  
 Traitement des Résidus Ménagers de Léré/Sancerre/Vailly-sur-Saundre**

**Extension de la déchèterie de VINON**

**PLAN DE SITUATION**



Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20231211-2023\_0055-DE



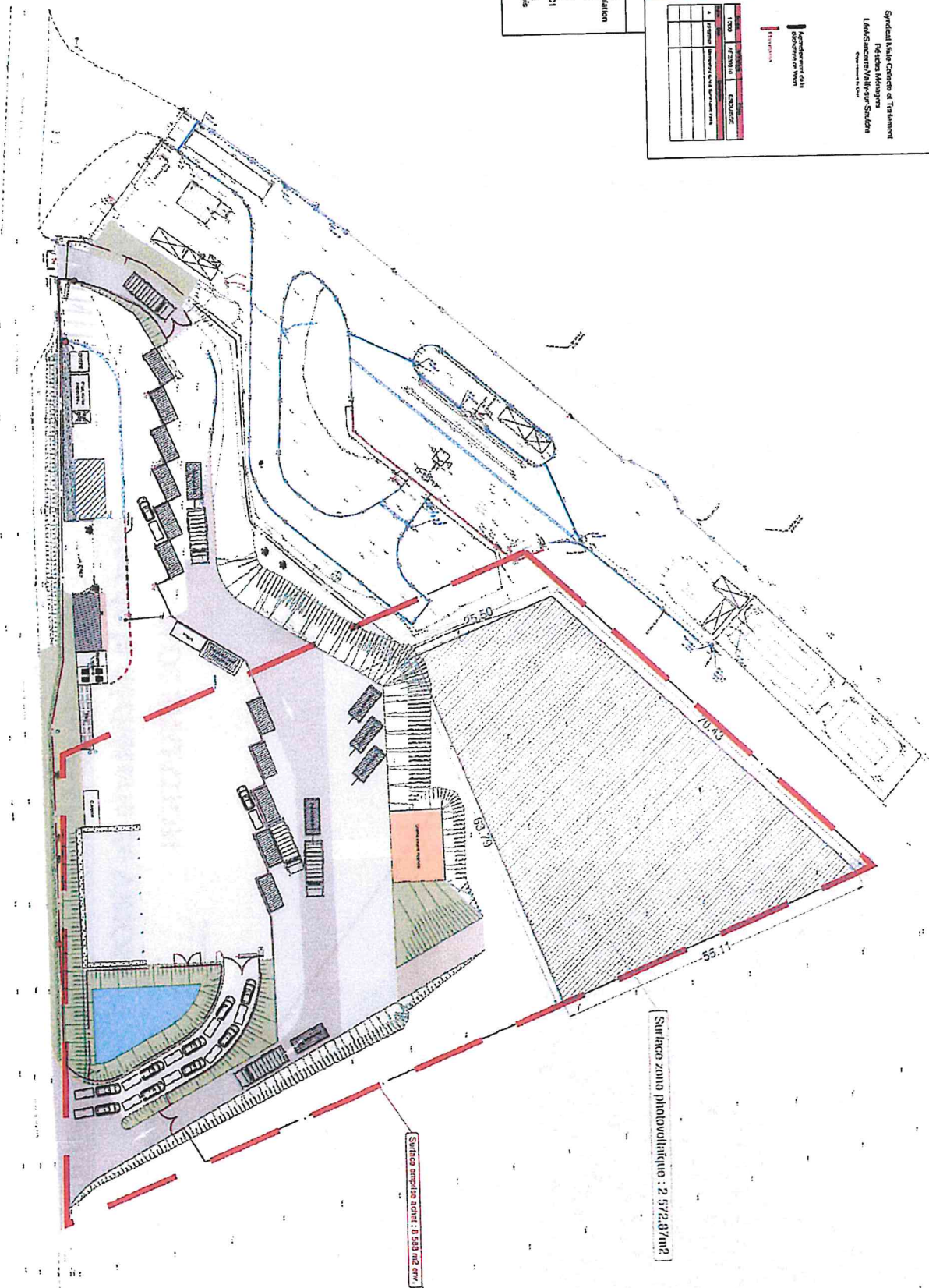
Syndicat Inter-Communal de Traitement  
des Eaux Mélangées  
L'Alsace (SITEMA)  
L'Alsace (SITEMA) - 67000 Strasbourg  
Rue de la République - 67000 Strasbourg

Approuvé par le  
Comité de Direction

Code	Description	Quantité	Unité	Montant HT	Montant TTC
1	Travaux de terrassement	100	m <sup>3</sup>	10000	12000
2	Travaux de maçonnerie	50	m <sup>3</sup>	5000	6000
3	Travaux de peinture	100	m <sup>2</sup>	1000	1200
4	Travaux de plomberie	10	heures	1000	1200
5	Travaux d'électricité	10	heures	1000	1200
6	Travaux de génie civil	10	m <sup>3</sup>	1000	1200
7	Travaux de peinture	100	m <sup>2</sup>	1000	1200
8	Travaux de plomberie	10	heures	1000	1200
9	Travaux d'électricité	10	heures	1000	1200
10	Travaux de génie civil	10	m <sup>3</sup>	1000	1200
11	Travaux de peinture	100	m <sup>2</sup>	1000	1200
12	Travaux de plomberie	10	heures	1000	1200
13	Travaux d'électricité	10	heures	1000	1200
14	Travaux de génie civil	10	m <sup>3</sup>	1000	1200
15	Travaux de peinture	100	m <sup>2</sup>	1000	1200
16	Travaux de plomberie	10	heures	1000	1200
17	Travaux d'électricité	10	heures	1000	1200
18	Travaux de génie civil	10	m <sup>3</sup>	1000	1200
19	Travaux de peinture	100	m <sup>2</sup>	1000	1200
20	Travaux de plomberie	10	heures	1000	1200
21	Travaux d'électricité	10	heures	1000	1200
22	Travaux de génie civil	10	m <sup>3</sup>	1000	1200
23	Travaux de peinture	100	m <sup>2</sup>	1000	1200
24	Travaux de plomberie	10	heures	1000	1200
25	Travaux d'électricité	10	heures	1000	1200
26	Travaux de génie civil	10	m <sup>3</sup>	1000	1200
27	Travaux de peinture	100	m <sup>2</sup>	1000	1200
28	Travaux de plomberie	10	heures	1000	1200
29	Travaux d'électricité	10	heures	1000	1200
30	Travaux de génie civil	10	m <sup>3</sup>	1000	1200

- Légende
- Voies fondues
  - Voies de circulation
  - Espaces Verts
  - Travaux
  - Boulevard P1
  - Boulevard P2
  - Boulevard C01
  - Clôture
  - Clôture en bois
  - Haie

50m, 100m, 150m, 200m



Surface zone photovoltaïque : 2 572,87m<sup>2</sup>

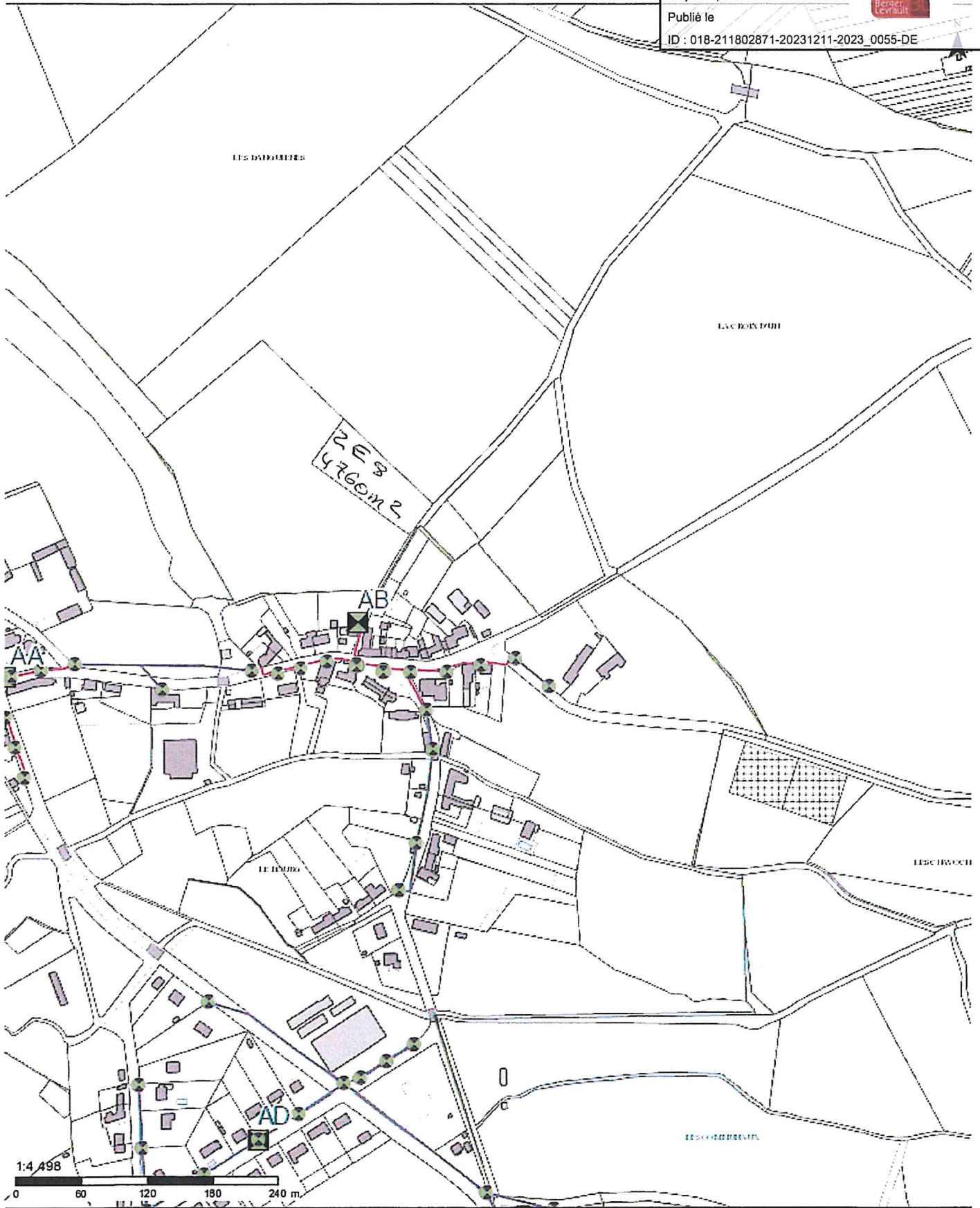
Surface emprise agent : 8 548 m<sup>2</sup> env.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20231211-2023\_0055-DE



Lanternes	Armoire	Réseaux EP	Commune	Réseau hydrographique
—+— CDC	— CDC	— AERIEN NU	— Commune	Réseau hydrographique
—+— COMMUNE	— COMMUNE	— AERIEN TORSADÉ	Bâtiments	
—+— PRIVE	— PRIVE	— SOUTERRAIN	— Bâtiments durs	
			— Bâtiments légers	

Avertissement : les informations de Latitude18 sont indicatives et ne dispensent pas d'effectuer les démarches obligatoires auprès des services compétents  
© DGFIP, Droits réservés Cadastre ; Impression non normalisée du plan cadastral informatisé  
SDE18, Eclairage public, Droits réservés : mise à jour en continu

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



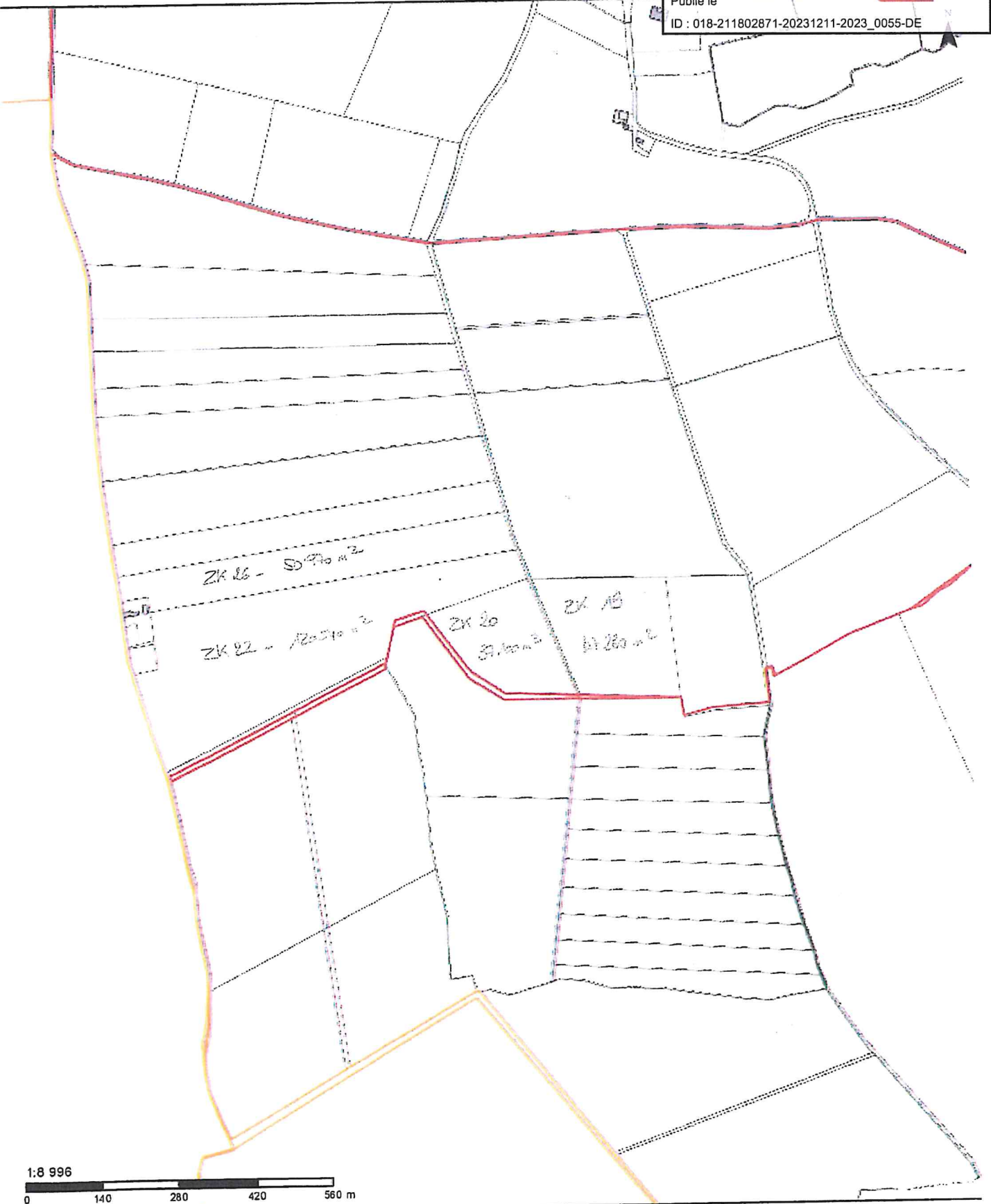
ID : 018-211802871-20231211-2023\_0055-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20231211-2023\_0055-DE



1:8 996

0 140 280 420 560 m

**Réseaux EP**

--- AERIEN NU

— AERIEN TORSADE

— SOUTERRAIN

Commune

Commune

**Bâtiments**

--- Bâtiments durs

--- Bâtiments légers

**Réseau hydrographique**

Réseau hydrographique

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 018-211802871-20231211-2023\_0055-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11/12/2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du cher  
Le : 13/12/2023  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 13/12/2023

L'an 2023, le 11 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : MM : MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2023\_0056 – DEVIS COLAS – AMENAGEMENT RUE DES MESANGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide d'accepter les devis de l'entreprise COLAS concernant l'aménagement de la rue des Mésanges :

- Aménagement de voirie, pour un montant HT de 72 075,03 €, soit 86 490,04 € TTC.
- Aménagement sécuritaire, pour un montant de 7 809,22 €, soit 9 371,06 € TTC

Autorise Madame le Maire à demander des subventions pour ces travaux.


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/12/2023

Le Maire  
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance  
M. HAY Serge

Envoyé en préfecture le 13/12/2023  
Reçu en préfecture le 13/12/2023  
Publié le   
ID : 018-211802871-20231211-2023\_0056-DE



Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20231211-2023\_0057-DE



République Française  
Département Cher  
**Commune de Vinon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11/12/2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	7

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du cher  
Le : 13/12/2023  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 13/12/2023

L'an 2023, le 11 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : MM : MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2023\_0057 – AMENAGEMENT RUE DES MESANGES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Concernant l'Aménagement de la rue des Mésanges, pour la voirie, le plan de financement s'établit comme suit :

<b>Total HT des travaux :</b>	<b>72 075,03 €</b>
Subvention DETR (30%) :	21 622,00 €
Financement commune (Prêt) :	50 453,03 €

Concernant l'Aménagement de la rue des Mésanges, pour la réalisation d'un plateau surélevé, le plan de financement s'établit comme suit :

<b>Total HT des travaux :</b>	<b>7 809,22 €</b>
Subvention DETR (35%) :	2 733,00 €
Financement commune (Fonds Propres) :	5 076,22 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/12/2023


Le Maire  
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance  
M. HAY Serge





Envoyé en préfecture le 13/12/2023  
Reçu en préfecture le 13/12/2023  
Publié le   
ID : 018-211802871-20231211-2023\_0058-DE

République Française  
Département Cher  
**Commune de Vinon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11/12/2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	7

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du cher  
Le : 13/12/2023  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 13/12/2023

L'an 2023, le 11 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : MM : MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2023\_0058 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

La Commune de Vinon fait partie du groupe des communes retenues pour participer au recensement qui va se dérouler du 18 janvier au 17 février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste de coordonnateur communal
- De créer un poste d'agent recenseur pour collecter les documents chez les habitants
- Décide d'attribuer à l'agent recenseur la somme forfaitaire de 850 €
- D'octroyer la somme forfaitaire de 350 € à l'agent recruté au poste de coordonnateur.
- D'inscrire ces sommes au budget 2024
- Charge Madame le Maire de procéder au recrutement de l'agent recenseur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/12/2023

Le Maire  
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance  
M. HAY Serge



Envoyé en préfecture le 13/12/2023  
Reçu en préfecture le 13/12/2023  
Publié le  
ID : 018-211802871-20231211-2023\_0059-DE



République Française  
Département Cher  
**Commune de Vinon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	7

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du cher  
Le : 13/12/2023  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 13/12/2023

L'an 2023, le 11 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : MM : MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2023\_0059 – DÉPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D. 167-19,

Vu la demande du Trésorier Principal,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tel que, par exemple les décorations de Noël, la fête du 14 juillet, les manifestations culturelles ou touristiques et les diverses prestations et boissons servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les jouets et cartes cadeaux des enfants de la commune distribués à l'occasion de l'arbre de Noël,
- Les colis pour les aînés de la commune distribués en fin d'année,

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offert à l'occasion de divers évènements notamment lors des mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de société, association et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **De considérer** l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures


Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/12/2023

Le Maire  
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance  
M. HAY Serge

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Hay', is written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023  
Reçu en préfecture le 13/12/2023  
Publié le   
ID : 018-211802871-20231211-2023\_0059-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2023  
Reçu en préfecture le 13/12/2023  
Publié le  
ID : 018-211802871-20231211-2023\_0060-DE



République Française  
Département Cher  
**Commune de Vinon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	7

L'an 2023, le 11 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : MM : MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du cher  
Le : 13/12/2023  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 13/12/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2023\_0060 – DM N°1 – BUDGET 28704 - LOTISSEMENT

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédit au chapitre 66 sur le budget du lotissement.

Il convient de modifier comme suit :  
☞ SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chapitre	Article	Montant
011	605	- 3 000,00
66	66111	+ 3 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la modification du budget Lotissement 2023 comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/12/2023

Le Maire  
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance  
M. HAY Serge



Envoyé en préfecture le 13/12/2023  
Reçu en préfecture le 13/12/2023  
Publié le  
ID : 018-211802871-20231211-2023\_0061-DE



République Française  
Département Cher  
**Commune de Vinon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	7

L'an 2023, le 11 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : MM : MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du cher  
Le : 13/12/2023  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 13/12/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2023\_0061 – ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Madame le Maire d'engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement du budget 2023 :

CHAPITRE	INTITULÉ	CRÉDITS OUVERT 2023	QUART DES CRÉDITS
16	Emprunts et dettes assimilées	16 314,32 €	Sans objet
21	Immobilisations corporelles	44 117,21 €	11 029,30 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

CHAPITRE	INTITULÉ	CRÉDITS OUVERT 2023	QUART DES CRÉDITS
16	Emprunts et dettes assimilées	16 314,32 €	Sans objet
21	Immobilisations corporelles	44 117,21 €	11 029,30 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/12/2023

Le Maire  
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance  
M. HAY Serge

